

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2026-06-25-4 | Société publique locale "Rouen Normandie Evènements" - Désignation des représentants de la Ville
Sur le rapport de Monsieur Joachim Moyse**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 19 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le 25 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Robin Durand, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Monsieur David Fontaine.

Etaient excusé-es :

Madame Laetitia Dos Santos.

Secrétaire de séance :

Madame Léa Pawelski

Exposé des motifs :

PP1-H : "Protéger et accompagner » / habitants et usagers

La SPL Rouen Normandie Evènements a pour objet de réaliser, de gérer et de développer des manifestations et évènements à caractère économique et culturel sur le territoire métropolitain.

Elle assure l'exploitation, la gestion, l'entretien, la mise en valeur ou la réalisation des équipements de toute nature à vocation économique ou culturelle et notamment la gestion des équipements tels que le Parc des expositions.

De plus, la SPL accompagne les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de leurs compétences respectives afin de renforcer l'attractivité du territoire, promouvoir le tourisme d'affaire, le développement économique, l'action commerciale et la diversité culturelle.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1524-5,
- La délibération n°2024-03-28-6 du Conseil municipal du 28 mars 2024 qui approuve la constitution de la SPL Rouen Normandie Evènements et la souscription de 1 500 actions,
- Les statuts de la Société publique locale « Rouen Normandie Evènements »,

Considérant :

- Que les collectivités territoriales ou leurs groupements sont tenus de désigner un représentant permanent conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales pour siéger au Conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL Rouen Normandie Evènements afin d'assurer le bon fonctionnement de ces instances et l'exercice des droits liés à la participation au capital.

Décide :

- De désigner Monsieur Pascal Le Cousin pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SPL Rouen Normandie Evènements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération,
par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Madame Léa Pawelski

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 26/06/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260625-lmc144103-DE-1-1

Affiché ou notifié le 29 juin 2026